

Choix difficile - Master 1

Par **BoomCha**, le **01/09/2015** à **19:04**

Bonsoir à tous ! [smile3]

Je me permets de vous solliciter car j'hésite entre deux Master 1 pour cette rentrée : un M1 droit international ou un M1 droit des affaires, à Paris II Assas.

Je fais parti du double diplôme entre Paris II Assas et Dublin, suite auquel j'aurai un diplôme équivalent à une maîtrise de chaque université, et qui me permettra d'être qualifiée en droit français et en droit du common law.

Par la suite, je ne souhaite pas vivre en France et envisage un master 2/LLM en droit des affaires ou droit fiscal international.

Selon vous, est-il plus judicieux que je m'oriente vers un master 1 de droit international (orienté droit privé) ou un master 1 de droit des affaires ?

Pensez-vous qu'étudier le droit des sociétés, droit fiscal, droit des assurances et droit du crédit français soit judicieux alors que je ne souhaite pas travailler en France ? Quant au droit international, il est connu comme n'offrant pas ou peu de débouchés, et j'ai peur que le manque de cours de droit des affaires (pas de droit fiscal par exemple) soit un frein pour ensuite me diriger vers le droits des affaires/droit fiscal international.

Merci d'avance !

Par **bulle**, le **02/09/2015** à **06:51**

Bonjour,

Je vous conseille de vous orienter vers le droit des affaires. Vous pourrez ainsi aborder les matières de droit des affaires contrairement au master de droit international. De plus, vous aurez la facette internationale dans votre parcours grâce à votre double diplôme auquel s'ajoutera votre LLM.

Par **Yn**, le **02/09/2015** à **09:59**

Je rejoins l'avis précédent : d'abord le droit des affaires interne, c'est l'indispensable pour trouver du travail.

Tu auras probablement des cours de DCI et/ou d'arbitrage, et tu auras tout loisir de faire une formation complémentaire dans ces domaines par la suite.

Par **BoomCha**, le **02/09/2015 à 17:47**

Merci beaucoup à vous deux d'avoir pris le temps de me répondre !

Vous pensez donc qu'un étudiant spécialisé en droit des affaires françaises sera plus intéressant pour les entreprises et cabinets à l'étranger (je pense à Angleterre, Irlande, Luxembourg, Suisse..) qu'un autre spécialisé en droit international privé ? Car je ne veux vraiment pas rester en France, et je suis quasi-sûre que je ne voudrai pas y revenir :)

Par **Yn**, le **03/09/2015 à 09:36**

Essaye de mettre au clair ton projet. Etudier le droit, n'implique pas de pouvoir aller travailler où bon te semble. Si tu étudies le droit français, il est probable que tu exerces ensuite en France.

La majorité des cab vont traiter d'affaires internes, peu importe qu'ils soient français, irlandais ou autre. Le droit reste encore une science nationale, donc il est important d'avoir cette base.

Choisis ta formation en fonction de ton projet : si tu veux t'installer dans un pays, il faut connaître son droit. Connaître le droit français sera d'une utilité très limitée dans un autre pays.

Si tu veux faire uniquement DIP/DCI/arbitrage, tu as des cab qui s'occupent de ces problématiques. Tout est très sectorisé, tu es souvent "mono-spécialisé". Note cependant que c'est un milieu très sélectif et très, très, demandé. Les places sont chères et quantitativement plus réduites que pour le droit des aff interne.

J'en reviens donc au point de départ : une maîtrise du droit des affaires interne demeure la base et l'assurance de trouver du travail. Une spécialisation, à l'international ou ailleurs, est un plus mais doit intervenir après.

Par **marianne76**, le **03/09/2015 à 09:37**

Bonjour

[citation]La majorité des cab vont traiter d'affaires internes, peu importe qu'ils soient français, irlandais ou autre. Le droit reste encore une science nationale, donc il est important d'avoir cette base. [/citation]

Je rejoins totalement yn

Par **BoomCha**, le **03/09/2015** à **14:44**

Merci de m'avoir répondu :)

Je suis tout à fait au clair dans mon projet : je ne veux pas rester en France, c'est non-négociable, d'où mon second diplôme irlandais. Après, il est vrai que là-bas il ne faut pas choisir de spécialité, on sort avec un diplôme général qui donne accès à tout. Je connais le droit anglais et irlandais, ai des bases en droit US. Mon diplôme me permet de passer les diplômes anglais et irlandais pour devenir avocate (sollicitor ou barrister là-bas) - je ne contredis pas le fait que chaque droit est une science nationale, mais je pense qu'il doit être possible d'exercer à l'étranger en ayant une maîtrise française et irlandaise, ainsi qu'un LLM

Et je cherche donc le master 1 qui sera le plus attractif pour les cabinets et entreprises à l'étranger, notamment Angleterre et Irlande. Ou du moins qui me servirait à quelque chose.

Je vois beaucoup de juristes qui vont travailler au Luxembourg tout en ayant effectué leur cursus universitaire en France, comment l'expliquez-vous ? Par exemple, un étudiant irlandais qui a fait le même parcours que moi, et avait choisi une maîtrise en droit des affaires, a eu un stage à Clifford Chance Luxembourg cet été, et pourtant il n'a jamais fait de droit luxembourgeois. J'imagine que les gros cabinets anglais de ce type sont implantés à peu près partout en Europe. N'est-ce pas la même chose pour les grands cabinets français ? De même, les cabinets étrangers, pas français, ni anglais/irlandais, n'ont-ils jamais besoin de spécialistes de droit anglais/français pour pouvoir les aider lors de conflits avec des sociétés de droit français/anglais par exemple ?

Et puis il y a les directives 98/5/CE et 77/249/CEE qui rendent l'exercice de la profession d'avocat dans d'autres Etats-membres facilité.

Par **zolinte**, le **04/12/2015** à **07:22**

Merci pour la partage des informations. voir etuicoquesamsung.com & [coque google nexus 6](#)